



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

Fair-Play

**

Dons aux Œuvres

**

ANS

**

Médailles

**

Challenge Dynamique

**

Info Clubs Honorabilité

**

Modifications lois du jeu

**

Infos Ligue

**

Les frais d'arbitrage

**

Parienté Avocats

Procès-verbaux

Commissions

CDPME

**

Organisation des Championnats

**

Football à Effectif Réduit

**

Statuts & Règlements

**

Futsal/Football Diversifié

**

Annexes

Horaires Officiels des matchs

**

Catégories d'âges

**

Planning Formations

**

Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

Discipline

+

Sanctions



Egalement Consultable sur notre site internet
<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>



Fermeture du District

Vendredi 3 Avril 2026 à 12h00
Au Mardi 7 Avril 2026 à 09h00



Dans le cadre de la campagne ANS 2026

Nous vous invitons à suivre le webinaire proposé par la Fédération Française de Football le :

Le jeudi 2 avril (18h–19h)

Campagne Projets Sportifs Fédéraux 2026

Présentation du dispositif PSF, des priorités fédérales et des modalités de dépôt des dossiers pour accompagner les projets associatifs des clubs.

Une communication par mail a été ou va être adressée à l'ensemble des clubs afin de les en informer, ils recevront un nouveau lien d'inscription également. L'information a également été relayée via « PortailClub »

A NOTER DANS VOS AGENDAS !!!

Séminaire des Président(e)s

SAMEDI 25 AVRIL 2025 à 9h00

au siège du District du Val de Marne
131 Boulevard des Alliés, 94500 Champigny-sur-Marne

Une invitation vous sera transmise très prochainement

DONS AUX ŒUVRES « FRAIS ENGAGÉS PAR LES BENEVOLES »

Pour les IMPOTS 2025 (Déclaration 2026)

-Toutes les informations à l'intérieur du journal-



Edition N° 754 du Jeudi 2 Avril 2026

E-FOOT 94 N°754 Page 1 de 42

COMMUNIQUES

INFOS



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

MEDAILLES District 94

Pour la saison 2023/2024 est reconduit le contingent de médailles District du Val de Marne de Football attribuées aux dirigeants ne faisant pas partie des Commissions.

Les candidatures (**bulletin en annexe du journal**) doivent obligatoirement être présentées par les Présidents de clubs et seront examinées par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.



Condition d'attribution :

- Posséder une licence dirigeant(e)
 - Pouvoir justifier au minimum de 15 années au service du même club.
- Jusqu'au 31 Mai 2025 (*aucune demande ne sera acceptée après cette date*).

FAIR-PLAY

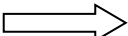
POINTS DE PENALITE AU 02/02/2026 SOUS RESERVE DES DECISIONS EN COURS

DIVISION 2			DIVISION 3		
GROUPE A	PTS PENALITE	RETRAIT PTS	GROUPE A	PTS PENALITE	RETRAIT PTS
BOISSY FC	22		ZENNAGA	12	
CSM BONNEUIL	19		FC BRY	15	
FC BRY	28		FC CAUDACIENNE	29	
FC CHAMPIGNY	24		CA L HAY LES ROSES	13	
CAP CHARENTON	26		FC NOGENT	23	
AS CHOISY LE ROI	24		PH ZARZISSIEN	9	
FC MANDRES PERIGNY	21		FC ST MANDE	14	
FC MOLDAVIE	37	1	FC SUCY	12	
ASF LE PERREUX	17		US VILLENEUVE ABLON	17	
CA L HAY LES ROSES	25		ES VTRY	12	
CSA KREMLIN BICETRE	18				
VILLENEUVE AFC	25				
DIVISION 2			DIVISION 3		
GROUPE B	PTS PENALITE	RETRAIT PTS	GROUPE B	PTS PENALITE	RETRAIT PTS
COM ARCUEIL	17		CRETEIL AC	13	
CRETEIL AC	20		AVS ORLY	32	1
US FONTENAY S BOIS	39	1	BANN ZANMI	17	
GENTILLY AC	33	1	FC BOISSY	22	
LIMEIL AJ	23		COC CACHAN	18	
FC NOGENT	32	1	LIMEIL AJ	17	
US ORMESSON	16		US ORMESSON	22	
VGA ST MAUR	31	1	ACADEMICA CHAMPIGNY	24	
THIAIS FC	34	1	IVRY US	9	
VALENTON FA	21		VAL FONTENAY	8	
CA VITRY	27		MAROLLES FC	13	
ES VITRY	26				

FERMETURES TERRAIN

20.6.1 – Terrain impraticable

Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, au plus tard le **VENDEDI 12 HEURES**, pour un match se déroulant le samedi ou le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à

Lire la suite  [RSG DISTRICT 94](#)

FORMATIONS



FORMATIONS CFI

TOUT SAVOIR = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations/>

FORMATIONS FIA

FOOTBALL

Session n°4 - 7, 8, 14 et 15 février 2025

Lien football : <https://maformation.fff.fr/formation/59-formation-initiale-d-arbitre.html>

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2026/2027 – *Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal*

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- Commission de Discipline** (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
 - Commission d'Appel Disciplinaire** (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
 - Commission des Statuts & Règlements** (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
 - Commission d'Organisation des Compétitions** (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)
- Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

Installation de la FMI

Reprise des compétitions 2025-2026 = veuillez trouver ci-dessous quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Nous vous invitons à reprendre le contenu ci-dessous ainsi que le guide utilisateur (envoyer par mail à tous les clubs le 23/07/25) et sur notre site internet. <http://districtvaldemarne.fff.fr>

Note spécifique déploiement WebAPP FMI

La dernière version de la WebApp FMI peut être déployée sur l'ensemble de vos territoires. Cette solution présente de nombreux avantages par rapport à l'application traditionnelle 3.9.0 qui n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android.

Elle offre une meilleure stabilité et des fonctionnalités optimisées. Vous pouvez dorénavant promouvoir activement cette solution auprès de vos clubs en remplacement de l'application mobile historique.

1. Versions disponibles

- **Application FMI historique**
 - Dernière version *Play Store* : 3.9.0.0
 - Dernière version *Apple Store* : 3.9.0
- **⚠ Attention** : l'application FMI 3.9.0 n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android. Pour les utilisateurs Android avec des versions récentes, il convient donc d'utiliser la *WebApp FMI* (cf ci-dessous).
- **WebApp FMI**
 - Dernière version : 5.0.5
 - Guide utilisateur pour la mise à jour de l'application ci-joint

2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

3. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent obligatoirement effectuer le paramétrage de chaque compte à leurs premiers matchs :



Simplification du paramétrage :

- La case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*" a été supprimée
 - Seule la case "*Gestion feuille de match informatisée*" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve
- **Paramètres à vérifier :**
 - Type de Profil
 - Gestionnaire feuille de match informatisée
 - Équipes affectées :

Catégorie	Équipe	Compétition la plus élevée
<input type="checkbox"/> Libre / Senior	Pruniers Us 1	Départemental 2
<input type="checkbox"/> Libre / Senior	Pruniers Us 2	Départemental 4 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / U19 - U18	Pruniers Us 21	Coupe Gambardella Crédit Agricole
<input type="checkbox"/> Libre / U15 - U14	Pruniers Us 1	U15 Départemental 2 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / U13 - U12	Pruniers Us 1	U13 Départemental 2 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / U13 - U12	Pruniers Us 2	U13 Départemental 3 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / Football d'animation	Pruniers Us 1	U11 Critérium 2 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / Football d'animation	Pruniers Us 2	U11 Critérium 4 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / Senior F	Ent. Pruniers 1	Seniors Féminines A à B (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / U15 F - U14 F	Pruniers Us 1	

NB : Pour les utilisateurs qui avaient 2 comptes pour gérer le double paramétrage lié à la case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*", le correspondant Footclubs du club peut supprimer le second compte.

4. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT.**

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
 - **Pour les matchs du samedi :** dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
 - **Pour les matchs du dimanche :** dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
 - **Pour les matchs du lundi :** à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois.** Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- **Pour les matchs du samedi :** à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du dimanche :** à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du lundi :** à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données.** Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

6. Ressources d'aide

FAQ Générale FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?buildName=fmi&tag=fmi-1183>

FAQ WebApp FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?thematic=webappfmi>

INFO CLUB

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs se font connaître par le District Du Judo de la Seine-Saint-Denis de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel »@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (double des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie

(exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

Planning Des Parutions - Journal E-Foot 94 2025/2026

AVRIL	2	9	16	23	30
MAI	7	14 (férié)	21	28	
JUIN	4	11	18	25	
JUILLET	2	09	23 (Spécial Calendriers)		

Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOURNOIS CLUBS



Pour tous renseignements, veuillez contacter Mr LELONG
0688538529

FOOT'EST Gargèves – 5ème édition
6 & 7 juin 2025 – Marly (Meuse, aux portes de Metz)

La 5ème édition du FOOT'EST Gargèves se déroulera les 6 et 7 juin 2025 à Marly, pour un week-end placé sous le signe de la passion et du haut niveau.

Le tournoi réunit 40 équipes U12/U13 venues de toute l'Europe, confirmant son statut d'événement incontournable pour les jeunes talents du football.

Au palmarès, on retrouve déjà de prestigieuses victoires : les Greenhoppers de Zurich, le LFC Koksensdalen, le FC Annecy, le CD Sedan, la Sélection belge du CFF, le FC Metz de excoeur le RFC Toulon. Des noms qui témoignent de l'exigence sportive et de la renommée grandissante du FOOT'EST.

Plus qu'une compétition, le FOOT'EST Gargèves est une fête du football, un rendez-vous où se mêlent espoirs, émotions et, pourquoi pas, émergence de stars de demain.

CONTACT : contact@footfest.fr
 Christophe : (+33) 06.77.75.43.96

Christophe

Invitation
YELLOW CUP 5

Le J209 FC est très heureux de vous inviter pour la 5ème édition de la Yellow Cup. Notre tournoi international U12-U13 (face à face) qui aura lieu sur deux jours, le week-end du 23 et 24 Mai 2026 à J209 sur Marly en Vendée. Comme tous les tournois précédents, le tournoi sera organisé par 30 équipes sur notre magnifique complexe. Les matchs seront arbitrés par des officiels.

La formule tournoi :
 4 groupes de 8 équipes.
 4 premiers qualifiés pour le tournoi Ligue des Champions.
 4 derniers qualifiés pour le tournoi Europe League.
 Composition des équipes : 8 joueurs + 4 remplaçants maximum.

Le programme du week-end :
 • Samedi : Phase de poules - 9h00 - 18h00.
 7 matchs par équipe / Temps de jeu : 32 minutes.
 • Dimanche : Phase finales - 9h30 - 17h00.
 4 matchs par équipe / Temps de jeu : 25 minutes (Finales 2x30 minutes).

Les modalités pour s'inscrire :
 • Formulaire d'inscription rempli et signé.
 • Un chèque de 90 € à l'ordre du J209 FC (chèque de participation).
 • Un chèque de caution de 200 € en espèces (à verser sur place) à l'arrivée sur le terrain le jour de début du tournoi.

Considérez à l'avance que tous les éléments à l'adresse suivante : 5 bis rue de la Touraille, 85520 J209 sur Marly. Si le matériel ne convient pas l'emballage des éléments vous l'apporterez sur place en cas de besoin.

Spontanément,
 Quentin BENOIST
 J209 FC - 12, Avenue du Général de Gaulle
 85520 J209 sur Marly

au

ECO-TOURNOIS

Stade Jean Leyrol, rue du 17 juin 1940, 28190 Saint-Georges-sur-Eure

DIMANCHE 8 AVRIL 2026
 Catégorie U12/U13 : 8 joueurs & 3 remplaçants
 Catégorie U14/U15 : 7 joueurs & 3 remplaçants

LUNDI 9 AVRIL 2026
 Catégorie U16/U17 : 5 joueurs & 2 remplaçants
 Catégorie U18/U19 : 8 joueurs & 3 remplaçants

ENGAGEMENTS
 • 25€ par équipe
 • Plus CAUTION de 20€ (Redonnée le jour du tournoi)

RESTAURATION ET BUVERIE SUR PLACE

CONTACTS :
 Maxime GRADIS : 07.61.40.12.18
 Fanny LANOT : 06.16.21.68.68
 Adrien LEPRIANC : 06.60.36.08.79

Stade de Famille
 6, rue de la voie aux vaches
 94440 - SANTENY

TOURNOI U15 FEMININES à 8

VENDREDI 8 MAI 2026

Restauration
 Sur place

Contact : 06.49.23.63.44

TOURNOI U8 U9

Restauration
 Sur place

VENDREDI 1er MAI 2026
Stade Louis MO
 Avenue Georges pompidou 94520 - Mandres les roses
 Contact : 06.29.93.77.26

Dans le cadre de la campagne ANS 2026, nous vous invitons à suivre le webinaire proposé par la Fédération Française de Football le :

[Le jeudi 2 avril \(18h-19h\).](#)

Campagne Projets Sportifs Fédéraux 2026

Présentation du dispositif PSF, des priorités fédérales et des modalités de dépôt des dossiers pour accompagner les projets associatifs des clubs.

Une communication par mail a été ou va être adressée à l'ensemble des clubs afin de les en informer, ils recevront un nouveau lien d'inscription également. L'information a également été relayée via « PortailClub »

Informations importantes :

Le projet devra s'inscrire impérativement dans un ou plusieurs objectifs opérationnel(s) de l'Agence Nationale du Sport (promotion du sport santé, développement de la pratique, développement de l'éthique et de la citoyenneté), et dans les items du plan de développement fédéral.

Au plus tard le 30 avril 2026
Le dossier devra être déposé au plus tard le 30 avril 2026 sur la plateforme Le Compte Asso

Avant le 31 décembre 2026
Pour être financée sur la campagne 2026, l'action doit impérativement avoir commencé avant le 31 décembre 2026

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT

Comment sont calculés les montants minimums d'aides ?

	Nombre d'actions par dossier
<p>1 action</p> <p>Coût total minimum de l'action : 3 000€ (ou 2 000€*)</p> <p>Montant d'aide ANS minimum obligatoire : 1 500€ (ou 1 000€*)</p>	<p>2, 3 ou 4 actions</p> <p>Coût total minimum de chaque action : 1 500€ (ou 1 000€*)</p> <p>Montant d'aide minimum obligatoire : 750€ (ou 500€*) par action</p>

*Seuils abaissés pour les territoires ruraux et les zones de montagne
Rappel : le montant d'aide pour chaque action ne peut pas dépasser 50 % du budget prévisionnel de l'action.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT

Chaque porteur de projet pourra solliciter une subvention pour 4 actions au maximum.

Si 3 ou 4 actions sont déposées :

- Obligation d'inclure une action dans l'item « Développement de la pratique féminine » (p.16) et une autre dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations » (p.26).
- Exemple : Un porteur de projet qui dépose quatre actions, devra nécessairement en déposer une dans l'item « Développement de la pratique féminine », une dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations » puis pourra déposer une action dans l'item « Développement d'une offre de Golf Foot » et l'item « Engagement environnemental ».

Si 2 actions sont déposées :

- Obligation d'inclure au moins une action sur les deux dans l'item « Développement de la pratique féminine » ou dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations ».

Si 1 action est déposée :

- Obligation de déposer son unique action dans l'item « Développement de la pratique féminine » ou dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations ».

Ces nouvelles exigences ont pour objectif de soutenir la mise en œuvre des deux grandes priorités fédérales : promouvoir la pratique féminine et combattre toutes les formes de violence et de discriminations.

ACTIONS ÉLIGIBLES À UN FINANCEMENT

13 items proposés sur la campagne 2026 :

PROMOTION DU SPORT SANTÉ	DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ
<ul style="list-style-type: none"> Développement d'une offre de Foot en marchés Développement d'une offre de Fit Foot Développement d'une offre de Golf Foot 	<ul style="list-style-type: none"> Développement et structuration de la pratique féminine Développement et structuration de la pratique du Futsal Développement du football en milieu scolaire Développement d'une offre de pratique diversifiée Développement et structuration de la pratique des Jeunes Développement de l'arbitrage 	<ul style="list-style-type: none"> Engagement environnemental Faire du football un outil d'insertion et d'inclusion Développement et promotion du projet éducatif Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et les discriminations. Promotion du bénévolat.

*Item supprimé en 2025



DEMANDE DE MEDAILLE

Au titre de dirigeant(e)s de clubs

SAISON 2025 /2026

Remise à l'Assemblée Générale du District 94
(Octobre 2026)



JE SOUSSIGNÉ(E) :.....

PRÉSIDENT(E) DU CLUB :.....

SOLLICITE L'ATTRIBUTION D'UNE MÉDAILLE **DISTRICT** POUR :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :

LICENCE DIRIGEANT N° :.....

DIRIGEANT / EDUCATEUR AU CLUB DEPUIS (ANNÉE) :.....

RÉFÉRENCE DIRIGEANT / EDUCATEUR :.....

RÉFÉRENCE JOUEUR (FACULTATIF) :.....

JE SOLLICITE POUR CETTE PERSONNE LA MEDAILLE :

BRONZE (1) - **15 années** en tant que Dirigeant au sein du club sont nécessaires

ARGENT (1) - **5 années** d'ancienneté depuis la médaille de Bronze

VERMEIL (1) - **5 années** d'ancienneté depuis la médaille d'Argent

OR (1) - **5 années** d'ancienneté depuis la médaille de Vermeil

(1) ENTOURER LA MENTION UTILE

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'ARGENT, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA MEDAILLE DE BRONZE

|_|_|_|_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE DE VERMEIL, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE D'ARGENT

|_|_|_|_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'OR, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA MEDAILLE DEVERMEIL

|_|_|_|_|

A

LE

SIGNATURE ET CACHET DU CLUB



CE DOCUMENT EST À RETOURNER AVANT LE 01/06/2026



PRINCIPALES MODIFICATIONS FOOTBALL

APPLICABLES AU 01.09.2025

Lois du jeu et Consignes CDA

Parmi l'ensemble des modifications de la saison 2025/26, voici les 3 éléments majeurs qui doivent être retenus :

1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (règle des 8 secondes)

2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre

3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT SENIORS)

1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (Règle des 8 secondes)

Un gardien est considéré comme en possession du ballon avec ses mains dès lorsqu'il :

- Le tient entre ses mains ou contre une surface
- Le maintient sur sa main ouverte
- Le fait rebondir au sol
- Le lance en l'air

Le gardien **peut garder la possession du ballon en main pendant de 8 secondes maximum** (uniquement lorsque le jeu est en cours).

Quand commence le décompte ? : Il débute à partir du moment où **l'arbitre estime que le gardien est clairement en possession du ballon et en pleine capacité de le jouer** (sans qu'aucun adversaire ne lui dispute), **avec ses mains**.

Secondes restantes	Décompte
8, 7, 6	Mental
5	Début du décompte visuel
4, 3, 2, 1	Visuel

L'arbitre cherchera à être visible auprès du gardien de but (primordial pour l'acceptation de la décision).

Le décompte sera effectué avec un **mouvement de balancier** (type Futsal) à chaque seconde.

En cas de récidive ?

1^{ère} fois que cela arrive – Corner

2^{ème} fois (1^{ère} récidive) – Mise en garde au gardien et corner

3^{ème} fois (2^{ème} récidive) – Avertissement au gardien de but et corner



2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre

Seul le capitaine (ou joueur relai si gardien de but) **est autorisé à communiquer avec l'arbitre en établissant un canal de communication unique** (aucun joueur autour) **et respectueux** (pas dans la contestation).



Signal « stop » : Dès lors que l'arbitre effectue ce signal, les joueurs ne doivent pas s'approcher de lui. Seul le capitaine pourra venir demander des explications (de manière calme).

Le **capitaine doit avoir un rôle actif** en demandant à ses coéquipiers de se mettre à distance.

L'arbitre **ne passera l'entièreté de la rencontre à expliquer l'ensemble de ses décisions** au capitaine mais expliquera uniquement les décisions majeures (Penalty, but refusé, avertissement, exclusion...).

Les joueurs qui s'approcheront de l'arbitre sans y avoir été invité et avec une attitude contestatrice **seront avertis**.



3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT COMPETITION CI-APRES ET SEULEMENT SI UN OFFICIEL EST PRESENT)

Compétitions sur lesquelles s'appliquent cette modifications :

- District 1
- District 2
- District 3
- District 4
- CDM D1
- Anciens D1

Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, **adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre**, ce dernier **peut lui adresser un carton blanc**. Cette sanction **emporte immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée** (ou vice-capitaine si le gardien de but est capitaine).



L'arbitre **délivrera le carton blanc à l'officiel d'équipe puis au capitaine** pour lui signifier son exclusion temporaire (indiquer avertissement sur la FMI).

L'équipe jouera en infériorité numérique pendant 10 minutes sans aucun remplacement possible. Le brassard devra être transmis au « vice-capitaine ».

Après 10 minutes, le **capitaine pourra reprendre part au jeu (qu'il soit arrêté ou non) après autorisation de l'arbitre central** (il reprend alors fonction et brassard).

LIMITATION D'USAGE - Chaque équipe ne peut recevoir qu'un seul carton blanc par match en conséquence du comportement contestataire de l'un de ses officiels.

En cas de nouveau comportement contestataire d'un officiel de la même équipe, l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du jeu (avertissement, exclusion).

L'exclusion temporaire du capitaine ne correspond pas à une sanction adressée à ce joueur. Elle **n'est donc pas cumulable** avec les sanctions qu'à pu avoir ce joueur.

Lorsque l'officiel reçoit deux avertissements, il est exclu.

Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

- **AVERTISSEMENT + EXCLUSION TEMPORAIRE = EXCLUSION**
- **EXCLUSION TEMPORAIRE + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**
- **AVERTISSEMENT + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**





RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES

FRAIS D'ARBITRAGE

Saison 2025/2026

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement se poursuit cette saison. Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat**.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

- Seniors D1, D2, D3
- Féminins D1
- U18 D1,
- U16 D1
- U15 D1 & D2
- U14 D1 & D2 (*En cours de saison*),
- U14 Phase « Brassage »
- CDM D1
- Anciens D1
- FUTSAL D1 et D2

***Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et les deux clubs
au moment de la signature de la FMI.
Le club recevant et l'arbitre conserveront un exemplaire comme justificatif.***

Rappel aux CLUBS :

Le **1^{er} prélèvement** sera effectué aux alentours du **20 septembre 2025**, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), **Le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, une dernière opération sera effectuée soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».**

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres*.

*en cas d'absence d'un arbitre, en plus de modifier l'arbitre sur la FMI, il faut envoyer un mail à la CDA : CDA@districtvaldemarne.fff.fr pour avertir de l'absence de l'arbitre.

Rappel aux ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue **aux alentours du 25** de chaque **mois (1^{er} virement qui sera fait : en octobre 2025 pour la période 01/09 au XX/10)**.

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

CE DISPOSITIF N'INTEGRE PAS LES RENCONTRES DE COUPES OU DES DEMANDES D'ARBITRES.

Rappel demandes d'arbitres : Lorsqu'une demande d'arbitre est effectuée, **c'est le club DEMANDEUR qui doit régler SUR PLACE** (même à l'extérieur) **par chèque ou espèce** (pas de virement instantané).



CHALLENGE CLUB DYNAMIQUE – 2025 / 2026

Récompenses : 10 clubs

Objectifs :
Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.
Définir des critères compréhensibles et réalisables par tous les clubs

Les 5 premiers =

Malle pédagogique : 600 euros

Du 6 ème au 10 ème =

Malle pédagogique : 300 euros

Si 100 Pts / 100= Dotation X2 = 1200 euros

CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION

Début de saison 60 pts. Des pertes de points si absence aux pratiques, aux réunions, non-respect des règles administratives, ...

Fin de saison: 60 pts =30 57 à 59=20 50 à 56=10 Moins de 50=0

Le critère « FORMATION »

départagera les éventuels ex-aequo

FORMATION

Nombre de modules réalisés par club

Suivi CFI = 2 pts

Certification = 4 pts

Réussite certification = Plus 2 pts

Formation hors district VDM = Attestation

Nombre de pts obtenus = Nbre de pts attribués (Maxi 35 pts)

Ex. 9 éducateurs en formation (18 pts) –

4 certifications (16 pts) dont 2 réussies (4 pts) = 38 pts

DONC : 35 pts

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Réalisations d'actions du PEF sur le thème civisme , respect et fairplay

CR action + Photos

Fin de saison: 2 actions = 20 1 action = 10 0 action = 0

DISCIPLINE EDUCATEURS / DIRIGEANTS

Nombre d'éducateurs et dirigeants du club avec une sanction disciplinaire de 6 matchs et plus

Fin de saison: Zéro éducateurs et dirigeants sanctionnés = 15

Au moins 1 éducateur ou dirigeant sanctionné = 0

CHALLENGE CLUB DYNAMIQUE
2025 - 2026
Challenge Jean Jacques Combal

AU 1 / 1 / 2026

	Challenge Club Foot animation		Challenge Club Foot animation		Discipline éducateurs/ dirigeants 6 matchs et +		Discipline éducateurs/ dirigeants 6 matchs et +		Actions PEF		Formation Dirigeants et animateurs		Formation Dirigeants et animateurs		TOTAL POINTS Maxi 100	
	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	Actions PEF	Actions PEF	Certification	Non Admis	PTS	PTS	PTS challenge	PTS challenge
CRETEIL LUSITANOS F. US	60	30			15	10	20	16	1	1	2	46	35	100		
ST MANDE F.C.	60	30			15	6	20	1	1	1	8	8	8	73		
CA VITRY	60	30			15			1	3	1	24	24	24	69		
VINCENNOIS C.O.	60	30			15			2	2	2	16	16	16	61		
THIAIS F.C.	54	10			15			9	1	3	36	35	35	60		
VAL DE FONTENAY AS	54	10			15			3	4	1	34	34	34	59		
RUNGIS U.S.	60	30			15			4			8	8	8	53		
MAISONS ALFORT F.C.	60	30			15			2	4	4	4	4	4	49		
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	60	30			15			2			4	4	4	49		
FRANCIENNE 94 LE PERREUX A.S.	60	30			15			1	2	2	2	2	2	47		
LIMEIL BREVANNES A.J.	60	30			15			1	2	2	2	2	2	47		
ASSOCIATION ZENAGA	60	30			15				0	0	0	0	0	45		
ASOMBA	60	30			15				0	0	0	0	0	45		
CACHAN C.O.	60	30			15				0	0	0	0	0	45		
FC CAUDACIENNE	60	30			15				0	0	0	0	0	45		
CRETEIL FOOTBALL ACADEMIE	60	30			15				0	0	0	0	0	45		
ENT.SANTENY MANDRES	60	30			15				0	0	0	0	0	45		
FRESNES A.A.S.	60	30			15				0	0	0	0	0	45		
KREMLIN BICETRE C.S.A.	60	30			15				0	0	0	0	0	45		
MAROLLES F.C.	60	30			15				0	0	0	0	0	45		
NOISEAU	60	30			15				0	0	0	0	0	45		
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	60	30			15				0	0	0	0	0	45		
OLYMPIQUE CLUB IVRY	60	30			15				0	0	0	0	0	45		
ORMESSON U.S.	60	30			15				0	0	0	0	0	45		
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	60	30			15				0	0	0	0	0	45		
UNION SOLIDAIRE JEUNES TOUTES ORIGINES	60	30			15				0	0	0	0	0	45		
BONNEUIL S/MARNE C.S.	58	20			15			4			8	8	8	43		
SUCY F.C.	56	10			15			2	1	2	18	18	18	43		
NOGENT S/MARNE F.C.	58	20			15			1	1	1	6	6	6	41		
BRY F.C.	39	0			15	2	20	1			2	2	2	37		
CHAMPIGNY F.C. 94	58	20			15			1	2	2	2	2	2	37		
CHOISY LE ROI A.S.	56	10			15			3	1	1	12	12	12	37		
JOINVILLE R.C.	58	20			15			1			2	2	2	37		
VITRY E.S.	60	30			15			1			1	6	6	36		
AC CRETEIL	58	20			15				0	0	0	0	0	35		
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	58	20			15				0	0	0	0	0	35		
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	58	20			15				0	0	0	0	0	35		
U. S. IVRY FOOTBALL	56	10			15			2	1	1	10	10	10	35		
VILLECRÈSNES U. S.	58	20			15				0	0	0	0	0	35		
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL	50	10			15			5			10	10	10	35		
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	60	30			15	0	0	2			4	4	4	34		
CHEVILLY LA RUE ELAN	49	0			15			2	2	2	16	16	16	31		
FONTENAY S/BOIS U.S.	36	0			15			2		2	12	12	12	27		
HAY LES ROSES C.A.	54	10			15			1			2	2	2	27		
ARCEUIL C.O. MUNICIPAL	54	10			15				0	0	0	0	0	25		
BOISSY F.C.	56	10			15				0	0	0	0	0	25		
GENTILLY ATHLETIC CLUB	52	10			15				0	0	0	0	0	25		
LUSITANOS ST MAUR U.S.	56	10			15				0	0	0	0	0	25		
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	54	10			15				0	0	0	0	0	25		
VILLENEUVE ABLON U.S.	56	10			15				0	0	0	0	0	25		
CHARENTON C.A.P.	46	0			15			2			4	4	4	19		
VILLEJUIF U.S.	35	0			15				0	0	0	0	0	15		
AVENIR SPORTIF D'ORLY	52	10			15	0	0				0	0	0	10		



Pré-requis licences 25/26

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint :

1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider.
En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.



Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2025**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante leouzan@paris-idf.fff.fr

Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -



Nom : **Prénom :**

Date de naissance : / / **Adresse e-mail :**

COMMISSION(S) SOUHAITEE(S) :

1.
2.

Photo



Adresse de correspondance :
.....
.....

Tél. domicile : **Tél. port. :**

Centres d'intérêt prioritaires (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :

.....
.....

Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football :

.....
.....

ASSOCIATIONS SPORTIVES : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre (le club) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- **Le devoir de vigilance**
- **Le devoir de diligence**



LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- **un document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



LES SANCTIONS :

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé**. Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant

Procès-Verbaux

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION /MEDIATION/EDUCATION

Procès-verbal N°10
Réunion du 30 mars 2026



Animateur : M. Antonio CARRETO

Présents : Mme Marie-Thérèse POLICON, MM : Michel COUFFIN, Rodolphe MILLET, Patrick SOREL (CDA)

MATCHS CLASSES SENSIBLES

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

**La commission rappelle aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football :
Les convocations pour l'organisation des matches sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs convoqués :**

1ère convocation : Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission

2nde convocation : Match perdu à l'équipe concernée en cas de non-présentation devant la Commission

DOSSIER(S) D'ORGANISATION DES MATCHES SENSIBLES

N° 54227318 – ORLY AS / VGA SAINT MAUR – U16 D1 du 12/04/2026

La commission prend connaissance de la demande transmis par le club de VGA SAINT MAUR US

Réceptions :

○ **Pour le club de ORLY AS :**

M. POSTEL. D. – Président

Mme. NZDIE J. – Vice-présidente

M. NEROVIQUE J. - Dirigeant / Educateur de la catégorie

○ **Pour le club VGA SAINT MAUR :**

M. KHALFALLAH N. – Président (représentant)

M. BUANGA-LUNDOLOKI R. – Dirigeant / Educateur de la catégorie

La CDPME échange avec les représentants des clubs, concernant l'organisation des rencontres.

Transmet ce dossier :

- à la commission « Organisation des compétitions » pour information, à la CDA et à la commission des délégués pour désignation dans les meilleurs délais de trois arbitres, et d'un délégué, le référent sécurité désignée par la CDPME est M COUFFIN M.

- au secrétariat du District du Val de Marne de Football

A titre d'information

Rencontre U16 D1 :

A la charge du club de ORLY AS : Arbitre principal,

A la charge du club de VGA ST MAUR US : Deux arbitres Assistants, un délégué et un réfèrent CDPME

Match classé sensible

Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 31 Mars 2026

Présents : MME POLICON, NYEMBMAL, MM. BOUSSARD, BRUNET, ARNAUD

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : **Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
- **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- FOOT A EFFECTIF REDUIT :
- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

➤ SENIORS :

- 2 équipes

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- Foot à effectif réduit :
- 2 équipes (de U8 à U13)
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

- **D3**
- SENIORS :
- 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

- **D4**
- SENIORS :
- 1 équipe
- Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.
Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

- Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
- Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
- Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.
Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Pour la 1^{ère} saison d'infraction :
- Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;
- Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :
- L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; **l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).**
- Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
- Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{ère} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

Vérification des obligations

Séniors D1 : tous les clubs en règle

Séniors D2.A - FC MOLDAVIE

-Obligation de 3 équipes de jeunes U14 – U15 – U16 – U18, club en entente avec FC CHENNEVIERES mais obligation d'avoir 5 licenciés

dans chaque catégorie d'âge. : FC MOLDAVIE n'a aucun licencié dans ces catégories d'âge.

-Obligation de 2 équipes de football à effectif réduit – Pas d'équipe.

Le club FC MOLDAVIE sera sanctionné en fin de saison de 4 points en moins par équipe manquante soit un total de 20 points.

Séniors D2.B – Tous les clubs en règle

Séniors D3.A – ZENAGA : pas d'obligations

CAUDACIENNE : en règle

PHARE ZARZISSIEN : pas d'obligation

FC ST MANDE : en règle

Séniors D3.B – BANZAMNI : pas d'obligations

MAROLLES FC : pas d'obligations

VAL DE FONTENAY, PORTUGAIS CHAMPIGNY et ORLY AVS : en règle

TERRAINS SUSPENDUS

AVS ORLY doit communiquer pour la prochaine Commission, un terrain de repli pour les rencontres en retard (classées sensibles)

54226785 –AVS ORLY / LIMEIL BREVANNES AJ 2 du 12/04/2026

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain + accord du club adverse + accord de la CDPME

FERMETURE DES TERRAINS PARCS INTERDEPARTEMENTAUX

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées, merci aux clubs utilisant ses installations de prendre leurs dispositions :

- **Le 06 avril 2026**
- **Les 1 - 8 et 14 mai 2026**

TRAVAUX D'ACCES TERRAINS

507502 – RUNGIS US - Courrier du 18/03/26

La commission prend note des travaux prévus au stade de RUNGIS et invite le club à informer ses adversaires

523873 – FONTENAY US – Courrier du 20/03/26

La commission prend note des travaux prévus au Stade Le Tiec N°1 à FONTENAY SS/BOIS et invite le club à avertir ses adversaires et le District pour les changements d'horaires.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

SENIORS

RAPPEL - 551086 – AVENIR SPORTIF ORLY Séniors D3.B

54226753 – BANN'ZANMI / AVS ORLY Seniors D3.B remis au 26/04/2026

Dossier en retour de la Commission de Discipline du 10/02/26. **Matchs à jouer (à l'extérieur)**

54226749 – AVENIR SPORTIF ORLY / US IVRY FOOTBALL Seniors D3.B du 25/01/26

Reprise du dossier match en attente de date (terrain suspendu).

La commission fixe la rencontre au 03/05/2026. AVS ORLY doit fournir l'adresse du terrain où se jouera cette rencontre (merci de transmettre l'accord du gestionnaire des installations et du club adverse pour le 30/04/26 dernier délai).

54693107 – NOISEAU STE.S / ARCUEIL COM 2 Séniors D4.A du 29/03/26

Courriel de Noiseau du 30/03/26.

La commission enregistre le 1^{er} forfait d'ARCUEIL COM 2.

COUPE SENIORS

CALENDRIER

¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 03 MAI 2026 à 15h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre. Les arbitres sont à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT

55525459 – CHARENTON CAP 1 / MAISONS ALFORT FC 1 Coupe VDM Séniors du 05/04/26

Courriel et accords des 2 clubs (via foot club) du 30/03/26. Changement de date et d'horaire.

Accord de la commission, match remis au 08/04/2026 à 20h.

¼ Finale Coupe VDM Séniors du 03/05/26– Match en attente

CO VINCENNES / CHARENTON CAP ou MAISONS ALFORT FC du 08/04/26

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 03 MAI 2026 à 15h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre. Les arbitres sont à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

¼ FINALE : 02 MAI 2026	½ FINALE : 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
---------------------------	---------------------------	------------------------

Match remis =

55525485 - APSAP VILLE DE PARIS 2 / APSAP EMILE ROUX du 04/04/26

55525487 - US ORMESSON / APSAP VILLE DE PARIS 1 du 04/04/26

Les clubs d'APSAP VILLE DE PARIS & APSAP EMILE ROUX ayant des rencontres de Coupe de Paris, le même jour, la Commission reporte les rencontres à date ultérieure.

CDM

INFO CLUB

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

Matches remis au 5 AVRIL :

54536136 - PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES / PORTUGAIS CHAMPIGNY du 04/01/26

54536137 - MENUIBLAN AS / VILLIERS ES du 04/01/26

COUPE CDM

CALENDRIER

¼ FINALE : 05 AVRIL 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-----------------------------	---------------------------	------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 05 AVRIL 2026 à 9h30 sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT

55525485 – SUPREMES BELIERS 5 / ST MAUR LUSITANOS 5 coupe VDM CDM du 26/04/26

Courriel de Suprêmes Béliers du 24/03/26.

La commission prend note et maintient la rencontre au 26/04/2026.

ANCIENS

54927568 – NOISEAU STE S. 41 / OPEJ SPORTING CLUB 41 anciens D3.A du 29/03/26

Courriel de OPEJ du 26/03/26.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de OPEJ SPORTING CLUB 41

54850709 – FC ALFORTVILLE / THIAIS FC Anciens D3 du 12/04/26

Accords des deux clubs (via footclub) du 31/03/26.

La Commission note que la rencontre se jouera le 09/04/26 à 20h15.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

1/8 FINALE : 05 AVRIL 2026	¼ FINALE 3 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------------	------------------------	-------------------------	------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 05 AVRIL 2026 à 9h30 sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via foot club. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT

55568658 – LIMEIL BREVANNES AJ 41 / NEW TEAM VINCE. AU C 41 coupe VDM anciens du 05/04/26

Courriel de Limeil du 29/03/26. Changement d'horaire (-1h00)

Accord de la commission le match se jouera à 10h au lieu de 9h. Prévenir vos adversaires.

ANCIENS +45 ans

54788900 – VITRY PORTUGAIS UA 42 / ORLY AC 31 anciens +45 poule C du 29/03/26

Courriel et accords des 2 clubs (via foot club) du 27/03/26. Changement de date.

Accord de la commission, match remis au 05/04/2026.

53497467 – NOGENT FC 31 / US IVRY FOOTBALL 31 anciens +45 poule A du 05/04/26

Courriel et accords des 2 clubs (via foot club) du 31/03/26. Changement de date.

Accord de la commission, match remis au 03/05/2026.

Du

COUPE +45 ans

CALENDRIER

¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
---------------------------	---------------------------	------------------------

ANCIENS +55 ans

FEMININES

La commission rappelle aux clubs participants que l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Séniors

55047000 – SUCY FC 1 / MAISONS ALFORT FC 1 Seniors Féminines D1 du 18/04/26

Courriel de Maisons Alfort du 30/03/26.

SUCY FC 1 ayant déclaré forfait au match aller, la rencontre est inversée. Elle devient MAISONS ALFORT FC 1 / SUCY FC 1.

COUPE SENIORS FEMININE

Séniors

CALENDRIER

¼ FINALE 04 AVRIL 2026	½ FINALE 25 AVRIL 2026	FINALE A DETERMINER
---------------------------	---------------------------	------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 04 AVRIL 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT

55590731 – VGA ST MAUR / SUCY FC coupe seniors féminine du 04/04/2026

Courriel de Sucy du 30/03/26.

La commission enregistre le forfait avisé de SUCY FC, VGA ST MAUR est qualifié pour la suite de la compétition.

55590733 – CRETEIL LUSITANOS F. / CHAMPIGNY FC 94 coupe seniors féminine du 04/04/2026

Courriel de Créteil du 30/03/26. Changement d'horaire (-1h00).

Accord de la commission le match se jouera à 18h au lieu de 17h30. Prévenir vos adversaires.

COUPE U18 FEMININE à 11

U18 (à 11) 20 équipes engagées

CALENDRIER

¼ FINALE 4 AVRIL 2026	½ FINALE 25 AVRIL 2026	FINALE A DETERMINER
--------------------------	---------------------------	------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 04 AVRIL 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

COUPE FEMININE U15 à 8

U15 (à 8) 25 équipes engagées

CALENDRIER

¼ FINALE 4 AVRIL 2026	½ FINALE 25 AVRIL 2026	FINALE A DETERMINER
--------------------------	---------------------------	------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 04 AVRIL 2026 à 14h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

55588143 – FONTENAY US / US IVRY Coupe VDM U15 F du 04/04/2026

Courriel de Fontenay US du 31/03/26. Changement d'horaire (-1h00).

Accord de la commission le match se jouera à 16h au lieu de 17h. Prévenir vos adversaires.

COUPE VDM FUTSAL U13 F

Tour qualificatif du dimanche 8 mars 2026 de la Coupe Du Val de Marne FUTSAL U13 F

La Commission remercie la ville de Champigny sur Marne pour la mise à disposition du Gymnase, et le club des Portugais de Champigny pour leur accueil.

Clubs qualifiés : VGA ST MAUR, US CRETEIL, VILLENEUVE AFC et FC THIAIS.

Clubs absents amende de 30€ : ES VITRY 1, ES VITRY 2 et CHEVILLY LARUE ELAN.

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

U20

COUPE U20

CALENDRIER

¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A Déterminer
---------------------------	-------------------------	------------------------

U18

53478432 – KREMLIN BICETRE CSA 21 / CHAMPIGNY PORTUGAIS 21 U18 D2.A du 22/03/2026

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de CHAMPIGNY PORTUGAIS 21.

COUPE U18

CALENDRIER

¼ FINALE 03 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------	-------------------------	------------------------

U16

COUPE U16 VDM

CALENDRIER

¼ FINALE 03 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------	-------------------------	------------------------

COUPE U16 AMITIE

CALENDRIER

¼ FINALE 03 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------	-------------------------	------------------------

U15

COUPE U15

CALENDRIER

¼ FINALE 02 MAI 2026	½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------	-------------------------	------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 02 MAI 2026 à 14h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT

U14

Calendrier U14 2ème phase

L'établissement de ce calendrier a été rendu difficile par les différences du nombre d'équipes des différents niveaux (14-12-10-8), certaines alternances n'ont pu être intégralement respectées. Aussi la Commission invite les clubs rencontrant des difficultés à demander :

- **Une inversion des rencontres (avec accord de l'adversaire)**
- **Un changement de date accepté sans accord de l'adversaire**
- **Un changement d'horaire accepté sans accord de l'adversaire.**

55442458 – MAISONS ALFORT FC 23 / ARCUEIL COM 21 U14 D4.B du 21/03/2026

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait d'ARCUEIL COM 21.

55442226 – VILLENEUVE AFC 22 / CHAMPIGNY FC 94 21 U14 D3.A du 28/03/2026

Courriel de Champigny du 30/03/26.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de VILLENEUVE AFC 22.

55442465 – ARCUEIL COM 21 / CRETEIL LUSITANOS F. 27 U14 D4.B du 28/03/2026

Courriel de Créteil du 27/03/26.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de CRETEIL LUSITANOS F.27.

COUPE U14 VDM

CALENDRIER

¼ FINALE 02 MAI 2026	½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------	-------------------------	------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 02 MAI 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT

COUPE U14 AMITIE

CALENDRIER

¼ FINALE 02 MAI 2026	½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------	-------------------------	------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 02 MAI 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R).

Réunion du lundi 30 mars 2026



Présents : Mme NAZICAL Marie-Ange et RANSOU Virginie et MM. DAHMOUNI Said, MOUSTAMID Abdou.

Assiste : M. DARDENNES Patrick

Absents excusés : Mmes URREGO Mariza et MM. BARATTERO Alexis, GOURDOU Jean-Philippe, LOPES Paulo, FETOUS Lakhdar, MONNEY Valery, NOYON Joel, TAFININE Driss

Ouverture de la Commission : Monsieur Le Président de la COMMISSION, Georges GRESSIEN

ADMINISTRATIF

ENVOI DE COURRIERS

La Commission rappelle :

Que la F.M.I doit être préparée = La veille des rencontres sous peine de sanctions.

Afin que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives du District du VDM de FOOTBALL :

D'indiquer sur tous vos **courriers ou courriels officiels** :

- Le nom du club
- L'objet de votre demande et les références des rencontres : (Catégorie U6 à U13 - Groupe - Poule - Date de la rencontre et **n° de match pour les critères**).

Attention : **1 seul courrier ou un mail** pour chaque sujet à traiter.

Pour toute correspondance avec la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM,

veuillez adresser un courriel à : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de Football

Si vous n'avez pas utilisé l'application GFER 94, à la suite d'un problème technique, les comptes-rendus des Plateau des U7/U9, Critériums U11/U13, Challenge U11 ou Festival U13 sont à envoyer uniquement par Courrier postal : District du Val-De-Marne De Football : 131, Boulevard Des Alliés - 94500 CHAMPIGNY/MARNE.

Si vous avez utilisé l'application GFER 94 et rencontrez des difficultés pour envoyer votre compte rendu à la suite d'un problème de réseaux :

- 1- Récupérez le fichier *PDF* créé sur le téléphone de l'éducateur (Plateau U7.pdf ou Plateau U9.pdf, EngagementsCriteriumU11.pdf, EngagementsCriteriumU13.pdf, FeuilleEngagementU11.pdf, FeuilleEngagementU13.pdf, FeuilematchU11.pdf, FeuilematchU13.pdf, FeuilleResultatU11.pdf, FeuilleResultatU13.pdf) :
 - a. Androïde : sur Download.
 - b. iPhone : dans Mes Documents.
- 2- Transférez ce fichier à cfaer94@gmail.com.

SAISON 2025/2026 - ANNEXE FINANCIERE

Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence aux réunions annuelles et journées de rentrée école de FOOT,	100,00 €
Disqualification : 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 €
Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	100,00 €
Disqualification Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	150,00 €
Forfait non-avisé 1er Tour : Challenge Régional U11, Festival U13 et Challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.),	40,00 €
Forfait non-avisé 2ème tour Challenge Régional U11, Festival U13 et Challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.),	70,00 €
Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge Régional U11, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.),	100,00 €
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe),	40,00 €
1er forfait - U11 /U13 (par équipe)	40,00 €
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	70,00 €
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	100,00 €
U6/U7 – U8/U9 Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club d'accueil),	50,00 €
U6/U7 – U8/U9 Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club visiteur),	50,00 €
Feuille d'engagement ou feuille de rencontre non-reçue U10/U11 ou U12/U13 (GFER94) ou feuille de rencontre Claude LACHICHE (F.M.I).	50,00 €

U6-U7

Courrier de CHARENTON C.A.P. du 27/03/2026

Plateaux U7 du 28/03/2026 à CHARENTON C.A.P. avec LUSITANOS ST MAUR U.S.

Pris note des courriers de CHARENTON C.A.P et de LUSITANOS ST MAUR U.S

La commission rappelle au club de CHARENTON C.A.P :

- 1) Vous devez respecter vos engagements. Les plateaux officiels sont prioritaires sous peine de sanctions
- 2) Vous devez respecter les horaires officiels. Tout changement d'horaire doit être validé par vos adversaires et la commission CFAER

Courrier de ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL du 26/03/2026

Plateaux U7 du 21/03/2026 à ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL avec ATHLETIC CLUB CRETEIL

Pris note des courriers des clubs de l'ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL et de l'ATHLETIC CLUB CRETEIL

La commission demande des explications au club de l'ATHLETIC CLUB CRETEIL :

- 1) Pourquoi vouliez-vous vous déplacer avec une équipe U6 et une équipe U7 alors que vous avez suffisamment de licenciés dans cette catégorie pour répondre à la demande de l'ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL
- 2) Pourquoi avez-vous fait une feuille d'engagement GFER94 le samedi soir avec 22 joueurs alors que vous n'avez pas joué et que si vous aviez joué vous seriez venu avec beaucoup moins de joueurs
- 3) La commission rappelle que vous devez honorer vos engagements et que les rencontres officielles sont prioritaires sous peine de sanctions

Courrier de UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES du 27/03/2026

Pris note de la fermeture des terrains au Grand Godet

La commission vous demande vous organiser auprès de vos adversaires pour inverser les plateaux U6/U7 et U8/U9

Si impossibilité de jouer chez vos adversaires, les plateaux seront neutralisés, dans ce cas veuillez prévenir la commission.

U8-U9

Courrier de FONTENAY U.S. du 30/03/2026

Plateaux U9 du 21/03/2026 à FONTENAY SS/BOIS U.S. avec CRETEIL LUSITANOS F. US

Pris note de votre courrier tardif

La commission demande des explications au club de CRETEIL LUSITANOS F. US sur son absence au plateau U8/U9 à FONTENAY U.S le 21/03/2026.

U10-U11

Courrier de CHEVILLY LA RUE ELAN du 25/03/2026

VILLECRESNES U. S./CHEVILLY LA RUE ELAN Criterium Avenir 1 du 28/03/2026

Pris note de votre forfait avisé.

Courrier de FOOTBALL CLUB CAUDACIENNE du 30/03/2026

MAISONS ALFORT F.C./FOOTBALL CLUB CAUDACIENNE Criterium Départemental U11-5 du 04/04/2026

Pris note de votre forfait avisé.

Les rencontres sont neutralisées.

Prévenir vos adversaires.

U12-U13

Courrier de VILLENEUVE ABLON U.S. du 23/03/2026

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL/VILLENEUVE ABLON U.S. Criterium Départemental U13-2 du 21/03/2026

Pris note de votre forfait considéré comme avisé compte tenu des circonstances

CHALLENGE U11 3^{ème} tour du 21/03/2026

Sont qualifiés pour la finale départementale du CHALLENGE REGIONAL U11 sur les installations du FC ALFORTVILLE le 30/05/2026 :

Poules	Clubs
2	Bonneuil CSM. 4
6	Fresnes A.A.S. 1
1	Charenton C.a.p. 1
7	Villejuif U.s. 4
5	Joinville R.c. 3
4	Vincennes C.o. 2
3	Avenir Sportif D'ORLY 1 (au titre de meilleur 2eme sur l'ensemble des poules)
6	Creteil Lusitanos F. Us 2 (au titre de meilleur 2eme sur l'ensemble des poules)

SAISON : 2025 - 2026 : N°11 - JOURNAL DES AMENDES

N° AFFILIATION	NOM DES CLUBS	MOTIFS	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
500012	CHARENTON C.A.P.	FMI ou GFER94 absent(e)	CHARENTON C.A.P./SUCY F.C. Criterium Départemental U13-4 du 21/03/2026	100,00 €
500012	CHARENTON C.A.P.	FMI ou GFER94 absent(e)	PlateauxU7 du 21/03/2026 à KREMLIN BICETRE C.S.A. avec CHARENTON C.A.P.	50,00 €
500012	CHARENTON C.A.P.	FMI ou GFER94 absent(e)	PlateauxU9 du 21/03/2026 à KREMLIN BICETRE C.S.A. avec CHARENTON C.A.P.	50,00 €
500031	CHOISY LE ROI A.S.	FMI ou GFER94 absent(e)	CHOISY LE ROI A.S./CRETEIL LUSITANOS F. US Criterium Départemental U13-1 du 21/03/2026	50,00 €
500494	FRESNES A.A.S.	FMI ou GFER94 absent(e)	PlateauxU7 du 21/03/2026 à VALENTON FOOTBALL ACADEMY avec FRESNES A.A.S.	50,00 €
507502	RUNGIS U.S.	FMI ou GFER94 absent(e)	PlateauxU7 du 21/03/2026 à RUNGIS U.S. avec CHEVILLY LA RUE ELAN	50,00 €
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	FMI ou GFER94 absent(e)	PlateauxU7 du 21/03/2026 à SUCY F.C. avec CHAMPIGNY F.C. 94	50,00 €
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	FMI ou GFER94 absent(e)	PlateauxU9 du 21/03/2026 à SUCY F.C. avec CHAMPIGNY F.C. 94	50,00 €
512963	THIAIS F.C.	FMI ou GFER94 absent(e)	THIAIS F.C./VILLEJUIF U.S. Criterium Départemental U13-6 du 21/03/2026	100,00 €
519839	VILLEJUIF U.S.	FMI ou GFER94 absent(e)	THIAIS F.C./VILLEJUIF U.S. Criterium Départemental U13-6 du 21/03/2026	100,00 €
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	FMI ou GFER94 absent(e)	FONTENAY SS/BOIS U.S./BRY F.C. Criterium Départemental U13-5 du 21/03/2026	50,00 €
526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	FMI ou GFER94 absent(e)	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A./LUSITANOS ST MAUR U.S. Criterium Départemental U13-1 du 21/03/2026	100,00 €
550465	O. CLUB D'IVRY	FMI ou GFER94 absent(e)	PlateauxU9 du 21/03/2026 à O. CLUB D'IVRY avec THIAIS F.C.	50,00 €

Journal des amendes JA N° 11 (PV Foot Animation du 30/03/2026) 850,00€

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS



Réunion du lundi 30/03/2026

Président : M. FOPPIANI

Présents : Mme POLICON - MM. LEFEBVRE, GUERCHOUN, BOUSSARD

RAPPEL

Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre.

Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

Concernant les EVOICATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un
- C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JEUNES

U16 – D1 - MATCH 54227314 – THIAIS F.C. 21 / CHARENTON CAP 21 du 22/03/2026

La commission prend connaissance du courriel en date du 22/03/2026 du club de **CHARENTON CAP 21** confirmant la réserve déposée avant le match.

A la lecture de cette feuille de match, la commission constate qu'il n'y a pas de réserve d'AVANT-MATCH de déposée mais une réserve TECHNIQUE.

La commission transforme le courriel de **CHARENTON CAP 21** en réclamation.

La commission prend connaissance de la réclamation du club de **CHARENTON CAP 21** sur la participation et la qualification des joueurs du club de

JONTE KABONKO Maxence

VIATOR Siroc Emmanuel du club de **THIAIS F.C. 21** quant au nombre de mutés supérieur au règlement en vigueur.

La commission pris connaissance de la réclamation pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que dans toutes les compétitions officielles de Ligue et de Districts de U12 à U18 (article 160 des RG de la F.F.F.), le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à QUATRE dont 1 « hors période normale », sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles 7.5, 7.5.1 et 7.5.2 du RSG de la LPIFF.

Considérant après vérification que le club de **THIAIS F.C. 21**

a fait figurer sur la feuille de match en rubrique, DEUX joueurs titulaires de licences mutations HORS PERIODE :

JONTE KABONKO Maxence **Licence mutation MH 29/07/2025**

VIATOR Siroc **Emmanuel** **Licence mutation MH 07/10/2025**

*En conséquence, la commission dit **MATCH PERDU par pénalité au club de THIAIS F.C. 21 (-1 point 0 but) pour maintenir le résultat acquis sur le terrain au club de CHARENTON CAP 21***

Débit : THIAIS F.C. 21 50,00 €

Crédit : CHARENTON CAP 21 43,50 €

U18 – D2/B - MATCH 53478517 – PERREUX AS FRAN 21 / CACHAN CO ASC 21 du 15/03/2026

La commission prend connaissance des deux courriels du club de **CACHAN CO ASC 21** en date du 17 mars 2026.

La commission convoque pour le 13/04/2026 à 18h00 :

M. MUMAN FERON Kais, arbitre officiel (*arbitre inscrit sur la feuille de match*)

M. ABBADI Samih qui aurait officié en tant qu'arbitre,

M. L'éducateur U18 du club de CACHAN CO ASC 21 du club de PERREUX AS FRAN 21

M. L'éducateur U18 du club de PERREUX AS FRAN 21

MM. Les Présidents des deux clubs ou leurs représentants

Toutes les personnes convoquées doivent être munies de leurs licences ou pièces d'identité.

PRESENCE INDISPENSABLE

U15 – D1 - MATCH 53476458 – VITRY CA 1 / ECOLE PLESSEENE DE 1 du 21/03/2026

Hors la présence de M. FOPPIANI.

Réserve du club de **VITRY CA 1** sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de **ECOLE PLESSEENNE DE 1** au regard du nombre de joueurs titulaires de licences frappées du cachet mutation.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée en date du 23/03/2026 pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant que dans toutes les compétitions officielles de Ligue et de Districts de U12 à U18 (article 160 des RG de la F.F.F.), le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à QUATRE dont 1 « hors période normale », sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles 7.5, 7.5.1 et 7.5.2 du RSG de la LPIFF.

Considérant après vérification que le club de **ECOLE PLESSEENNE DE 1** a fait figurer sur la feuille du match en rubrique QUATRE joueurs mutés dont UN HORS PERIODE NORMALE, à savoir, les joueurs :

DRAME SEKENE MH (10/12/2026)

PLANTEVIGNE Théo MN (05/07/2026)

SYLLA Mathyss MN (05/07/2026)

BACHA Rayan MN (05/07/2026)

Les joueurs COULON VILLEGAS Clément Et YAZICI Emir sont dispensés du cachet MUTATION.

Par ces motifs, la Commission dit la réserve non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

La commission prend connaissance du courriel du club de **F.C. D'ALFORTVILLE 21** en date du 23 mars 2026 quant à la participation à la rencontre en objet des joueurs :

OLIVIER M.

AYMEN Yazid A

YOUNES B.

susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre de compétition officielle avec l'équipe supérieure ainsi que d'avoir participé à au moins 10 matchs avec l'équipe supérieure.

De plus, le joueur **MELKI Tsedek** est également susceptible d'avoir participé à au moins 10 matchs avec l'équipe supérieure.

La commission informe le club de **F.C. D'ALFORTVILLE 21** que pour être recevable, une réclamation doit être NOMINALE avec le **NOM et le PRENOM**. **Or, le courriel ne précise QUE les prénoms.**

Par ce motif, la commission dit le réclamation IRRECEVABLE.

Pour information, le club de BONNEUIL S/MARNE CSM jouait en championnat le même jour et les échanges de joueurs entre équipes sont possibles et seuls deux joueurs ont participé à plus de 10 rencontres avec BONNEUIL CSM (YOUNES B. et MELKI Tsedek)

Demande d'évocation du club de **CRETEIL LUSITANOS F. 22** par courriel du 23/03/2026 sur la participation et la qualification du joueur **BAMBA Cheick** du club de **SUCY F.C. 21** susceptible d'être suspendu.

Considérant que le club de **SUCY F.C. 21** informé le 27/03/2026 de la demande d'évocation, a formulé ses observations par courriel en date du 30/03/2026,

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF. Jugeant en premier ressort.

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné par la commission de discipline réunie le 29/10/2025 de UN match ferme de suspension suite à récidive d'avertissement lors de la rencontre de COUPE GAMBARDELLA disputée le 26/10/2025 contre MONTROUGE F.C. 92 21.

Considérant que le dossier administratif du joueur **BAMBA Cheick** fait apparaître un premier carton jaune reçu lors de la rencontre du 05/10/2025 en U18 – D1 lors de la rencontre opposant SUCY FC 21 à VITRY ES 21,

Considérant qu'il aurait dû s'agir d'un carton blanc, et ce conformément au règlement particulier du championnat des jeunes du District 94 (article 8),

Considérant que le joueur **BAMBA Cheick** n'aurait pas dû être sanctionné d'un match ferme de suspension puisque seulement 2 cartons jaunes devraient être inscrits à son dossier,

Considérant une erreur administrative sur le dossier du joueur,

Par ces motifs, la commission dit que le joueur **BAMBA Cheick** n'était pas en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique,

Dit qu'il n'y a pas lieu à évocation et confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS

SENIORS - D2/A -MATCH 53445421 – BOISSY F.C. 1 / BONNEUIL S/MARNE CSM 2 du 22/03/2026

Réserve du club de **BOISSY F.C. 1** sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de **BONNEUIL CSM 2** dont l'équipe est susceptible de comprendre plus de 10 joueurs ayant effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de dix rencontres officielles avec une équipe supérieure de leur club alors que nous sommes dans les cinq dernières rencontres de championnat.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée en date du 23/03/2026.

La commission dit la réserve IRRECEVABLE car insuffisamment précise.

En effet, votre réserve mentionne **plus de 10 joueurs** alors qu'il aurait fallu préciser **TROIS joueurs** conformément au règlement.

Par ces motifs, la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Pour information, et après vérification de la feuille de match, il est inscrit 7 joueurs ayant joué plus de 10 matchs en équipe supérieure du club de **BONNEUIL CSM**.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL



Réunion restreinte du lundi 30 mars 2026

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1- Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2- Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3- Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche, 4- Protège-tibias

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclubs le lundi 14 h précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

INFORMATION IMPORTANTE

La finale de la coupe du Val de Marne Seniors Futsal se déroulera le **Jeudi 04 Juin 2026 à 20h00** au Gymnase Centre Du Bord de Marne 2 rue de la Prairie 94170 LE PERREUX SUR MARNE.

Remerciements au club de B2M FUTSAL et à la municipalité pour le prêt du gymnase.

MATCHES REMIS

53498839 : SAINT MAURICE AJ 1 / BOISSY UJ 1 Futsal D1 du 14/03/2026 reporté au 04/04/2026

54778435 : FUTSAL CLUB CHOISY 1 / C'NOUES 2 Futsal D2.A du 14/03/2026 reporté au 04/04/2026

54778441 : MAISONS ALFORT FC 1 / VITRY CA 1 Futsal D2.B du 16/03/2026 reporté au 13/04/2026

54778546 : VENOM FUTSAL 1 / VITRY ASC 2 Futsal D2.B du 08/05/2026 reporté au 24/04/2026

FUTSAL D1

DESIGNATION DES ARBITRES

RAPPEL = A partir des matchs retours, la CDA désignera 2 arbitres à la charge des deux clubs

2^{ème} RAPPEL

53498846 - VSG FUTSAL 2 / KB FUTSAL 2 Futsal D1 du 20/03/2026 reporté à date ultérieure (DU)

Courriel tardif du Club de VSG FUTSAL 18/03/2026 informant de l'impossibilité de recevoir l'équipe visiteuse le vendredi 20/03/2026. Dans l'attente de la reprogrammation de la rencontre, **la commission :**

RAPPEL la commission : vous demande pour la deuxième fois de fournir le justificatif du propriétaire de l'indisponibilité de l'installation le 20/03/2026, sous peine de match perdu pour raison administrative.

-vous rappelle que le club recevant doit impérativement vérifier, au plus tard 72 h avant la rencontre, la disponibilité de son installation et fournir si nécessaire le justificatif d'indisponibilité pour éviter le déplacement des équipes et de l'arbitre et ce sous peine de match perdu pour raison administrative.

FUTSAL D2

54778441 : MAISONS ALFORT FC 1 / VITRY CA 1 Futsal D2-B du 16/03/2026 reporté au 13/04/2026

Accord des deux clubs (via footclub) du 24/03/2026 (l'erreur de date, créneau le lundi et pas le samedi, propose la date du 13/04/2026 car le 06/04/2026 est férié).

La commission constate l'erreur administrative et reporte la rencontre au 13/04/2026 20h30.

COUPE VAL DE MARNE FUTSAL

Les rencontres des :

¼ de finales se dérouleront sur le gymnase du 1er nommé au cours de la semaine du 30/03 au 05/04/2026

½ de finales se dérouleront sur le gymnase du 1er nommé au cours de la semaine du 20/04 au 26/04/2026

2 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre à la charge des 2 clubs, paiement le jour du match

Tirage au sort 1/4 Finales :

55567650 : CHAMPIGNY CF 2 / RUNGIS US 1

Coupe Val de Marne Senior Futsal du 04/04/2026

55567651 : B2M FUTSAL 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 1

Coupe Val de Marne Senior Futsal du 04/04/2026

55567652 : VSG FUTSAL 1 / GENTILLY AC 1

Coupe Val de Marne Senior Futsal du 30/03/2026

55567653 : VENOM FUTSAL 1 / VITRY ASC 3

Coupe Val de Marne Senior Futsal du 03/04/2026

Tirage au sort 1/2 Finales :

Match N°1 du 25/04/2026

Vainqueur Match N° 3 VSG FUTSAL 1 - GENTILLY AC 1 / Vainqueur Match N° 2 B2M FUTSAL 1 - CHEVILLY L. ELAN 1

Match N°2 du 25/04/2026

Vainqueur Match N° 4 VENOM FUTSAL 1 - VITRY ASC 3 / Vainqueur Match N°1 CHAMPIGNY CF 2 - RUNGIS US 1

55567653 : VENOM FUTSAL 1 / VITRY ASC 3 C VdM Futsal du 04/04/2026

Courriel en date du 11/03/2026 du club de VENOM FUTSAL informant de l'erreur de date créneau le vendredi et pas le samedi.

La commission constate l'erreur administrative et avance la rencontre au 03/04/2026 à 21h.

Prévenir l'équipe adverse.

55567652 : VSG FUTSAL 1 / GENTILLY AC 1 C VdM Futsal du 04/04/2026 reporté au 30/03/2026

Courriel en date du 26/03/2026 du club de VSG FUTSAL informant de deux rencontres le même jour Coupe de Paris Futsal et Coupe du Val de Marne propose la date du 30/03/2026 avec accord de l'équipe adverse.

La commission avance la rencontre au 30/03/2026. Match joué.

FMI ou Feuilles de match manquantes

Après 2 appels de feuille de match – Match perdu par pénalité au club recevant (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 – Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

1^{er} Appel de Feuille de Match

ANNEXES

#VALUE!	Début formation		Fin de la formation	
	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant J1	Bloc 1 (1er jour en présentiel)	Bloc 2 (2ème jour en présentiel)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
CERTIF CFI	Du 29/09/2025 au 05/10/2025	X	X	X
DEUST CFI U6/U9	Du 22/09/2025 au 29/09/2025	9/30/2025	10/14/2025	Du 15/10/2025 au 22/10/2025
CFI U10/U13	Du 24/09/2025 au 01/10/2025	10/2/2025	10/16/2025	Du 17/10/2025 au 24/10/2025
CFI SENIORS	Du 01/10/2025 au 08/10/2025	10/9/2025	11/13/2025	Du 14/11/2025 au 21/11/2025
CFI GDB		10/23/2025	10/24/2025	
CERTIF CFI	Du 03/11/2025 au 09/11/2025	X	X	X
DEUST CFI U10/U13	Du 28/10/2025 au 03/11/2025	11/4/2025	11/18/2025	Du 19/11/2025 au 26/11/2025
CFI U14/U19	Du 30/10/2025 au 05/11/2025	11/6/2025	11/20/2025	Du 21/11/2025 au 28/11/2025
CFI U6/U9	Du 18/11/2025 au 24/11/2025	11/25/2025	12/11/2025	Du 12/12/2025 au 19/12/2025
CERTIF CFI	Du 08/12/2025 au 14/12/2025	X	X	X
CERTIF CFI	Du 12/01/2026 au 18/01/2026			
CERTIF CFI	Du 09/02/2026 au 15/02/2026	X	X	X
CFI U10/U13	Du 29/01/2026 au 04/02/2026	2/5/2026	2/19/2026	Du 20/02/2026 au 27/02/2026
CFI U14/U19	Du 03/02/2026 au 09/02/2026	2/10/2026	3/10/2026	Du 11/03/2026 au 18/03/2026
CFI U6/U9 (a Boissy)	Du 17/02/2026 au 23/02/2026	2/24/2026	4/21/2026	Du 22/04/2026 au 29/04/2026
CFI GDB	X	2/26/2026	2/27/2026	X
CFI FUTSAL	Du 23/02/2026 au 26/02/2026	2/27/2026	3/6/2026	Du 07/03/2026 au 13/03/2026
CERTIF CFI	Du 09/03/2026 au 15/03/2026	X	X	X
DEUST AF ETHIQUE ET INTEGRITE	X	2/24/2026	2/26/2026	X
CFI SENIORS	Du 10/03/2026 au 16/03/2026	3/17/2026	4/2/2026	Du 03/04/2026 au 10/04/2026
CFI U10/U13	Du 17/03/2026 au 23/03/2026	3/24/2026	4/9/2026	Du 10/04/2026 au 17/04/2026
CFI U14/U19	Du 24/03/2026 au 30/03/2026	3/31/2026	4/14/2026	Du 15/04/2026 au 22/04/2026
CERTIF CFI	Du 13/04/2026 au 19/04/2026	X	X	X
DEUST AF ARBITRAGE	X	4/21/2026	4/23/2026	X
DEUST CERTIF MSP	X	4/28/2026	X	X
AF Pratique féminine	X	5/3/2026	X	X
CERTIF CFI	Du 11/05/2026 au 17/05/2026	X	X	X
JC DF JEUNES	X	5/12/2026	X	X
DEUST CFI U14/U19	Du 13/05/2026 au 20/05/2026	5/21/2026	6/16/2026	Du 17/06/2026 au 23/06/2026
JC DF SENIORS	X	5/19/2026	X	X
CERTIF CFI	Du 08/06/2026 au 14/06/2026	X	X	X
CERTIF CFI	Du 06/07/2026 au 12/07/2026	X	X	X

2024/2025
2025/2026

17 CFI
19 CFI

5 CERTIF CFI
8 CERTIF CFI

0 AF
3 AF

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHES

Saison 2025/2026



CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
U15	14h00
Séniors Féminines	16h00
U18 Féminines	16h00
SAMEDI SOIR	
Séniors	18h30
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00



CATEGORIES D'AGES

HOMMES			FEMMES		
CATEGORIE	PRATIQUES	NAISSANCE	CATEGORIE	PRATIQUE	
ANCIENS +55 ans	Licence Vétérans <i>Championnat Foot à 9</i>	Dès 55 ans			
ANCIENS +45 ans	Licence Vétérans <i>Championnat Foot à 11</i>	Dès 45 ans			
ANCIENS	Licence Vétérans <i>Championnat Foot à 11</i>	1991			
SENIORS	Licence Seniors <i>Championnat Foot à 11</i>	2005	SENIORS F	Licence U19F <i>Championnat Foot à 11</i>	
U20	Licence U20 Licence U19 <i>Championnat Foot à 11</i>	2006 2007			
U18	Licence U18 Licence U17 <i>Championnat Foot à 11</i>	2008 2009	U18F	Licence U18F Licence U17F Licence U16F <i>Championnat Départemental et Régional Foot à 8 ou à 11</i>	
U16	Licence U16 Licence U15 <i>Championnat Foot à 11</i>	2010 2011			
U14	Licence U14 Licence U13 <i>Championnat Foot à 11</i>	2012 2013	U15F	Licence U15F Licence U14F <i>Championnat Départemental à 8 ou Régional à 11 ou mixité</i>	
U13	Licence U13 Licence U12 <i>Critérium Foot à 8 (14 dates)</i>	2013 2014			
U11	Licence U11 Licence U10 <i>Critérium Foot à 8 (14 dates)</i>	2015 2016	U13F	Licence U13F Licence U12F <i>Critérium départemental ou Mixité</i>	
U9	Licence U9 Licence U8 <i>Plateaux Foot à 5 (14 dates)</i>	2017 2018			
DEBUTANTS	Licence U7 Licence U6 <i>Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)</i>	2019 2020	U11F	Licence U11F Licence U10F <i>Critérium départemental ou Mixité</i>	
U7	Licence U6 Licence U6 <i>5 ans révolus</i>	2021			
DEBUTANTS	Licence U6 <i>5 ans révolus</i>		U9F	Licence U9F Licence U8F <i>Critérium départemental ou Mixité</i>	
DEBUTANTS	Licence U6 <i>5 ans révolus</i>		DEBUTANTES	Licence U9F Licence U8F <i>Critérium départemental ou Mixité</i>	
DEBUTANTS	Licence U6 <i>5 ans révolus</i>		U7F	Licence U7F Licence U6F Licence U6F <i>Mixité</i>	
DEBUTANTS	Licence U6 <i>5 ans révolus</i>		DEBUTANTES	Licence U9F Licence U8F <i>Critérium départemental ou Mixité</i>	

RENT A CAR

+ PROCHE, - CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr
0 891 700 200 Service 0,20 €/min
* prix appel

Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme

Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours		4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +	
		Prix par jour HT		Prix par jour HT		Forfait Mensuel		Forfait Mensuel		Prix total mensuel	
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km	KM supp
A	108, Twingo ou similaire	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23			
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24			
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24			
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25			
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25			
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28			
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28			
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29			
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00			
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31			
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34			
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34			

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

Inclus
Garantie dommages (CDW) :
Garantie vol (TP)
Assistance 24H/24

Inclus
Inclus

Tampon et signature